MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CERFA
N° 14734 * 04

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

# Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.**
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien**

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

## 1 Intitulé du projet

Boisement sur la commune de Rânes sur une surface totale de 2,1 ha.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE

Raison sociale

N° SIRET

2 2 6 1 0 0 0 1 4 0 0 1 3 4

Type de société (SA, SCI...)

Département

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom

de Balorre

Prénom(s)

Christophe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|---|---|
| 47.c) Premier boisement d'une superficie de plus de 0,5 ha | Premier boisement d'un superficie totale de 2,1 ha |

### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

## 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Département de l'Orne souhaite réaliser un premier boisement sur la commune de Rânes. Celui-ci concerne la parcelle ZB 66 d'une surface totale de 2,58 ha mais tout ne sera pas boisé (évitement de la partie sud, humide et attenante à un cours d'eau). Le boisement de cette parcelle se fait dans le cadre d'une échange foncier permettant à terme de restaurer un autre site avec de forts enjeux environnementaux.

Actuellement en déprise agricole (récente), le projet vise à planter des feuillus : aulne, châtaignier, chêne sessile, charme, bouleau pubescent, chêne pédonculé, hêtre, pommier sauvage, poirier commun, néflier commun. Le choix des essences a été réalisé dans un objectif de de diversité et d'adaptation au contexte pédo-climatique.

### 4.2 Objectifs du projet

Le projet de boisement participera à la création de sites naturels de compensations de type boisements pour différents projet.

Également, il renforcera la trame verte existante et n'impactera pas la trame bleue car aucun boisement ne sera fait en limite de cours d'eau.

La proximité du réseaux bocager et de bois contribuera à renforcer la continuité écologique en favorisant le développement d'une mosaïque de milieux propices à la biodiversité sur le territoire, offrant ainsi différents habitats à des d'espèces floristiques et faunistiques variées, notamment par la diversité des essences prévues.

Bien que la repousse spontanée soit du saule (Salix atrocinera) et de l'agrostis (Agrostis stolonifera) la parcelle de culture est relativement dégradée, ainsi les essences choisies et la faible densité des plants par hectare (s'apparentant à de l'agroforesterie) ne présenteront pas d'impact significatif sur le site. Au contraire, ils permettront d'obtenir un boisement humide, diversifié en terme d'habitats, d'essences et d'espèces d'animales et végétales, tout en conservant le caractère humide du site.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour commencer, des travaux préparatoires du sol seront effectués, correspondant à un sous-solage par ligne courbe (ce sera la seule intervention mécanique du projet) afin de décompacter le sol et de favoriser la pénétration du système racinaire et limiter la concurrence des graminées.

La plantation sera effectuée à la main. Lors de celle-ci (entre novembre et février, hors période de gel), il est indispensable d'être suffisamment équipé, nombreux et organisé. Il sera important de réaliser une plantation non symétrique, imitant un principe aléatoire, afin d'avoir un côté hétérogène et plus naturel. Cela permettra également de laisser des zones plus ensoleillées et favorisera le développement d'un sous-bois et réduira la compétition entre les plants. Ces derniers devront être espacés pour une densité suffisante (CF Annexe Volontaire).

Un paillage naturel sera mis en place au pied des plants et l'utilisation de bâche plastiques sera proscrite. Chaque plant dépéri sera remplacé pendant les 3 première années.

Au regard de la faune locale présente, les plants seront protégés individuellement par des dispositifs spécifiques et pourront être retirés une fois le peuplement durablement installé.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Un entretien régulier sera effectué à la hauteur d'une fois par an pendant 4 à 5 ans pour limiter la concurrence des graminées. Un broyage de l'herbe entre les rangs et autours de chaque plant sera réalisé.

Ensuite, les boisements créés ainsi que les haies existantes seront laissés en libre évolution afin de favoriser l'apparition d'arbres à cavités et de bois morts (souches, troncs au sol, rémanents de coupe...) propices au développement de nombreuses espèces (faune, flore et fonge). Les seules interventions par l'Homme seront en cas de risque de chute d'un arbre sur la route, ou ponctuellement sur des arbres à présentant des risques sanitaires.

Les cycles longs de production de ces espaces boisés favoriseront le développement de la faune et la flore locale, au contraire des espaces agricoles perturbés annuellement par le bétail, l'introduction de produits phytosanitaire, le passage d'engins...

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|---|---|
| Surface parcellaire totale (ZB 66)<br>Surface boisée prévue<br>Zones humides évitées pour le boisement | 2.58 ha<br>2.1 ha<br>0.47 ha |

## 4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune d'implantation**

Numéro : Voie :

Lieu-dit : La Nuguerie

Localité : Rânes

Code postal : 6 1 1 5 0 BP : Cedex :

**Coordonnées géographiques**[1]

Long. : 0 0 ° 1 5 ' 1 8 " O Lat. : 4 8 ° 3 9 ' 5 2 " N

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement**

**Point de départ :** Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

**Point de d'arrivée :** Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

**Communes traversées :**

**Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :**

Parcelle couverte par le PLUi ARGENTAN INTERCOM (partie B). Zone classée en N (naturelle) sur la partie basse et en A (agricole) sur les deux tiers nord.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☑ | ☐ | Le projet est situé au sein d'une ZNIEFF de Type II :<br>250008466 - Vallée de l'Orne<br><br>Il est aussi situé sur les limites (en dehors) d'une ZNIEFF de Type I :<br>250020103 - La Maire et ses affluents |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☑ | L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à plus de 5 km au nord-ouest du projet |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☑ | Cependant le site se trouve dans le Géoparc Normandie-Maine, en limite nord-ouest |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☑ | Le site du projet ne fait pas partie des dispositions du PPBE de l'Orne (4ème échéance 2024-2029), approuvé le 10/07/2027 |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☑ | ☐ | Le bureau d'études ExEco Environnement a réalisé le 22/04/2025 un inventaire des zones humides (CF Annexe Volontaire).<br>Il s'avère que des zones humides ont été identifiées, via les critères réglementaires (sol et végétation).<br>Le projet de boisement évitera une certaine pour ne pas impacter les zones humides. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | ☐ | ☑ | |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☑ | Le site inscrit le plus proche se situe au nord du projet, à 8.2 km : Étang de la Fresnaye-au-Sauvage et abords |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|---|---|---|
| D'un site Natura 2000 ? | ☑ | ☐ | Le projet est situé au sein d'une Zone Spéciale de Conservation : FR2500099 - Haute vallée de l'Orne et ses affluents |
| D'un site classé ? | ☐ | ☑ | Le site inscrit le plus proche se situe au nord du projet, à 8.8 km : Rocher de Ménil-Glaise, à Batilly |

# 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

**Veuillez compléter le tableau suivant :**

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☑ | |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | ☐ | ☑ | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☑ | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| **Ressources** | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | ☑ | ☐ | |
| **Milieu naturel** | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☐ | ☑ | Il ne présente aucune incidence directe, indirecte, permanente ou temporaire. La déprisse agricole actuellement en place ne relève pas d'enjeu particulier.<br><br>Au contraire, le changement de pratique permettra d'accueillir une diversité des espèces floristiques et faunistiques plus importante. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☑ | Le projet n'a pas d'incidence sur un habitat naturel d'intérêt européen ou d'habitat ou d'espèce d'intérêt européenne.<br><br>Le projet ne remet pas en cause les fonctionnalités du réseau Natura 2000 local ni ne porte atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.<br><br>Il ne présente aucune incidence directe, indirecte, permanente ou temporaire. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☐ | ☑ | Via ce boisement, l'espace agricole en déprisse laissera place à un espace boisé mais conservera son caractère "naturel" (pas d'artificialisation du milieu) |
| **Risques** | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☑ | ☐ | 3 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle reconnu sur la commune (Inondations et/ou Coulées de boue les 20/01/1995, 25/12/1999 et 07/05/2000)<br><br>Retrait gonflement des argiles : risque FAIBLE<br>Séisme : risque FAIBLE<br>Radon : risque IMPORTANT |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐ | ☑ | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | ☐ | ☑ | Exceptionnellement lors des travaux et des entretiens ponctuels |
| | Est-il source de bruit ? | ☐ | ☑ | Exceptionnellement lors des travaux et des entretiens ponctuels |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☐ | ☑ | |
| Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? | ☐ | ☑ | |
| | Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☑ | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☐ | ☑ | |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☑ | La proximité du réseaux bocager et de bois contribuera à renforcer la continuité écologique en favorisant le développement d'une mosaïque de milieux propices à la biodiversité sur le territoire, offrant ainsi différents habitats à des d'espèces floristiques et faunistiques variées, notamment par la diversité des essences prévues. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☑ | ☐ | Via ce boisement, seule la pratique sera modifiée sans en affecter le caractère naturel de site. |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

## 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucun effet négatif notable n'est a mettre en évidence tant sur l'environnement proche que lointain ainsi que sur le site NATURA 2000 et sur ses habitats qui le définisse.

Les travaux respecteront les périodes de reproduction et/ou de nidification. Aucun travaux nocturnes pour éviter les pollutions lumineuses.

Hormis la zone humide, l'inventaire de terrain ne met pas en exergue d'enjeu particulier. Aucune espèce ou habitat d'intérêt patrimonial n'a été observé.

## 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Initialement prévu sur l'entièreté des parcelles, le projet de premier boisement a été rediscuté pour éviter les zones humides suite à l'inventaire réalisé par le bureau d'études ExEco Environnement. Ainsi, toute la partie réglementairement humide par le sol sera évitée. Concernant la partie humide par l'habitat avec les repousses spontanées de saules (Salix atrocinera), agrostis (Agrostis stolonifera) et joncs (Juncus effusus), ces derrières ont saisi l'opportunité de la récente déprise agricole. Les années précédentes cette zone a fait l'objet de diverses cultures. Ainsi, pour éviter une dégradation du site, le boisement est envisagé avec un objectif de sous-bois à tendance humide.

La plantation sera compatible avec le caractère humide du site et sera composée de différentes espèces selon un schéma de boisement avec un espacement de 5 à 7 mètres par plants pour éviter une plantation linéaire.
Cela permettra également de laisser des zones plus ensoleillées et favorisera le développement d'un sous-bois et réduira la compétition entre les plants. Ils seront en libre évolution pour favoriser l'apparition d'arbres à cavités et de bois morts (souches, troncs au sol, rémanents de coupes…) propices au développement de nombreuses espèces (faune, flore et fonge).

Les seules interventions par l'Homme seront en cas de risque sanitaire.
Les travaux d'entretien du boisement (sur feuillus) devront essentiellement se faire à partir du début de l'hiver et jusqu'au tout début du printemps.

# 7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des différents éléments énoncés dans le formulaire ci-dessus et en tenant compte des annexes, nous estimons que le projet puisse être dispensé d'une évaluation environnementale.

Le projet ne remet pas en cause les fonctionnalités du réseau Natura 2000 local ni ne porte atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Il ne présente pas d'incidence direct, indirect, permanentes ou temporaire.

Ce boisement jouera un rôle dans la filtration et la purification de l'eau, limitera le ruissellement, participera au stockage du carbone, limitera la dégradation des sols face au vent et à la pluie.

# 8 Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| **1** | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**. | ☑ |
| **2** | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | ☐ |
| **3** | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | ☑ |
| **4** | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | ☑ |
| **5** | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | ☐ |
| **6** | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | ☑ |
| **7** | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☑ |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | Inventaire terrain du 22 avril 2025 - ExEco Environnement | ☑ |
| 2 | Fiche création et gestion des boisements - ExEco Environnement | ☑ |
| 3 | Formulaire incidences NATURA 2000 - ExEco Environnement | ☑ |
| 4 | | ☐ |
| 5 | | ☐ |

# 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom RAOULT

Prénom Simon

Qualité du signataire Directeur des grands projets

À Nancy,

Fait le 25/06/2025

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Le Directeur

Simon RAOULT

Signature du (des) demandeur(s)